

## DOCUMENT N°76

### Résolution sur les processus de coopération et d'intégration économiques régionales en Afrique francophone

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française réunie à Abidjan du 06 au 09 juillet 1998,

sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

**CONVAINCUE** de l'importance de la démocratie au niveau nationale et régionale comme préalable à l'intégration économique régionale et afin d'assurer la participation des opérateurs économiques et des populations dans les processus d'intégration en cours,

**CONSIDÉRANT** que les parlementaires, par leurs fonctions de législateurs et de représentants politiques des populations, peuvent :

- exprimer les besoins, les préoccupations et les volontés des citoyens dans le cadre des processus d'intégration économique régionale,
- promouvoir une forme de contrôle démocratique sur les orientations et les prises de décisions régionales qui tendent à échapper aux assemblées législatives,

**SALUE** la mise sur pied du Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA),

**LANCE** un appel aux pays d'Afrique centrale qui n'ont pas encore ratifié l'accord de Libreville (CEMAC), de le faire dans les meilleurs délais afin d'accélérer le processus d'intégration régionale,

**DEMANDE** aux États membres des organisations économiques régionales d'Afrique francophone, notamment aux États partis du Traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires (OHADA), de renforcer le caractère démocratique des processus d'harmonisation des législations nationales par l'établissement d'un dialogue avec les parlementaires.